

Concours Handi- Entrepreneurs 2026

Réservé aux personnes en situation de handicap

Règlement



Article 1 : Présentation du concours

Atos lance pour la 17ème année consécutive, le concours Handi-Entrepreneurs.

Ce concours, dédié exclusivement aux personnes en situation de handicap, a pour vocation de promouvoir leur capacité d'innovation et d'entrepreneuriat, quels que soient le public et l'utilisateur final du service ou du produit proposé.

Cette année, ce sera l'entrepreneur le plus audacieux et innovant qui se verra attribuer une dotation financière, une façon pour Atos d'encourager l'entrepreneuriat des personnes handicapées et de soutenir des initiatives innovantes.

Article 2 : Les participants

Les participants à ce concours sont obligatoirement des personnes physiques majeures, ne faisant l'objet d'aucune plainte ou condamnation

pour faillite personnelle ou interdiction de gérer, et n'ayant jamais été placées en liquidation judiciaire. Les dirigeants d'entreprise peuvent participer, quelle que soit la nature juridique de l'entreprise.

Les projets doivent présenter un caractère innovant ou original en cohérence avec les filières d'activité suivantes :

- technologies de l'information
- informatique, solutions techniques (logiciels ou applications mobiles)
- services à la personne (technique ou social)
- conseil (technique ou social)

La date de création de l'entreprise devra être inférieure à 4 ans au 31 décembre 2026.

Les porteurs de projets ne peuvent candidater que deux fois à ce concours.

Les participants au concours devront obligatoirement être bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (énumérés à l'article L323-3 du code du travail), à savoir :

- reconnus travailleurs handicapés par la CDAPH
- victimes d'un accident du travail ou de maladie professionnelle avec un taux d'IPP d'au moins égal à 10%
- titulaires d'une pension civile d'invalidité
- anciens militaires titulaires d'une pension militaire d'invalidité
- titulaires d'une carte mobilité inclusion mention « invalidité »
- titulaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Article 3 : Le jury, la sélection, le prix

Les candidats remplissent un dossier de candidature soit en ligne, soit en le téléchargeant et s'inscrivent avant le 23 octobre 2026. Ce dossier est à adresser à : handi-entrepreneurs.ext@atos.net.

Les candidats peuvent nous contacter à cette même adresse.

Le prix sera déterminé par un jury exclusivement interne à Atos et composé comme suit :



- 2 représentants de la DRH
- 2 représentants du Management
- 1 représentant de la Mission Handicap
- 1 représentant du service de santé au travail

La sélection des candidatures s'opèrera sur la base des éléments suivants : caractère innovant ou original du produit ou de l'activité :

1. Innovant :

- Légèrement innovant : Service, Produit, Procédé, Organisation étant une version améliorée de son original.
- Moyennement innovant : Service, Produit, Procédé, Organisation améliorant son contexte
- Fortement innovant : Service, Produit, Procédé, Organisation nouvellement sur le marché.

2. Original :

- Pas original : Service, Produit, Procédé, Organisation étant une imitation/copie,
- Moyennement original : Service, Produit, Procédé, Organisation qui paraît inspiré de quelque chose d'antérieur, mais reste unique, hors du commun,
- Fortement original : Service, Produit, Procédé, Organisation qui paraît ne dériver de rien d'antérieur, unique, hors du commun,

- Qualité entrepreneuriale et parcours du porteur de projet :
 1. Qualité entrepreneuriale,
 2. Compétences et expérience professionnelle,
 3. Formation professionnelle.
- Cohérence des chiffres, montage du projet, stratégies (de communication, de recrutement, de partenariat...) :
 1. Cohérence des chiffres,
 2. Qualité du montage du projet,
 3. Elaboration d'une stratégie
- Potentiel de développement et cohérence avec les filières d'activités :
 1. Ancienneté,
 2. Etude des capacités de développement,
 3. Filières d'activités.

Le prix s'établit comme suit :

- 1500€ seront versés au lauréat.

Article 4 : Calendrier

Août 2026 : Lancement du concours Handi-Entrepreneurs.

23 octobre 2026 : Date limite d'envoi des candidatures.

13 novembre 2026 : délibération du jury

3 décembre 2026 : cérémonie de remise du prix au lauréat.

Le groupe Atos ne peut être tenu pour responsable si des changements de calendrier interviennent.

Article 5 : Dispositions diverses

Tout participant au concours s'engage à :

- prendre connaissance et accepter sans restriction ni réserve le présent règlement.
- détenir légitimement les droits de propriété intellectuelle relatifs au projet présenté dans le cadre du concours et protéger/préserve Atos contre tout recours.
- participer à la remise du prix, s'il est lauréat, ou à défaut de se faire représenter. En acceptant de recevoir un prix, le lauréat autorise expressément le groupe Atos à communiquer sur son projet et/ou son entreprise dans le cadre d'une communication externe, quel que soit le type de support et sans pouvoir prétendre à aucun droit.
- renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du Concours et les décisions du jury qui ne peuvent donner lieu à contestation.
- accepter le prix sous sa forme attribuée en numéraire.
- garantir la sincérité et la véracité des informations fournies. Toute imprécision ou omission susceptible d'induire le jury en erreur entraîne l'annulation du dossier de candidature.

En cas de manquement quelconque au présent règlement de la part d'un candidat, Atos se réserve la faculté de l'écarter de plein droit de la participation au concours.



À propos d'Atos

Atos est la marque d'Atos Group dédiée aux services numériques de bout en bout, sécurisés et accélérés par l'IA. Atos conçoit, développe et opère des environnements numériques essentiels à la performance, à la résilience et à la souveraineté. L'entreprise aide les organisations publiques et privées du monde entier à garder la maîtrise de leurs données et de leurs infrastructures, tout en répondant à leurs exigences de conformité.

Avec plus de 54 000 collaborateurs au service de plus de 4 500 clients dans 54 pays, Atos accompagne la modernisation des systèmes IT, accélère la transformation cloud et data, renforce la cybersécurité et déploie des environnements de travail numériques sécurisés, au bénéfice de ses clients, de leurs collaborateurs et de la société. Atos propose également des services de conseil et d'accompagnement à travers sa marque Atos Amplify.

Partenaire de confiance dans la gestion d'environnements complexes et critiques, Atos accompagne les organisations dans des contextes hautement réglementés et souverains.

For more information: handi-entrepreneurs.ext@atos.net

Atos est une marque déposée d'Atos Group. © 2026 Atos.

Informations confidentielles appartenant à Atos, à utiliser uniquement par le destinataire. Ce document, ou toute partie de celui-ci, ne peut être reproduit, copié, diffusé et/ou distribué ni cité sans l'accord écrit préalable d'Atos.